ESPAÑA ESPACIO ATLÁNTICO
FRANCE ESPACE ATLANTIQUE
IRELAND ATLANTIC AREA
PORTUGAL ESPAÇO ATLÂNTICO
U.K. ATLANTIC AREA

edater

Programme d'Initiative Communautaire INTERREG III B Espace Atlantique 2000 - 2006

Conseil Régional Poitou-Charentes - Secrétariat commun INTERREG IIIB Espace Atlantique

Réalisation d'une enquête liée à la qualité de la coopération au niveau des projets et du programme INTERREG IIIB Espace Atlantique

Synthèse des réponses reçues au 30 octobre 2007

Au 30 octobre 2007, sur les 714 bénéficiaires du Programme d'Initiative Communautaire INTERREG IIIB Espace Atlantique, **370 bénéficiaires enquêtés**, appartenant à **65 projets** différents, ont répondu au questionnaire. Le taux de remplissage global du questionnaire est bon avec plus de 74%.

La majorité des bénéficiaires ayant répondu à l'enquête (près de 70%) participent pour la première fois au Programme INTERREG. Plus de la moitié d'entre eux participent cependant actuellement à d'autres projets de coopération et ont, de ce fait, une certaine expérience de la coopération.

participation aux précédents programmes

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide dans le cadre des précédents programmes INTERREG ?

Taux de réponse : **97,2%**

Oui	**108**
Non	**250**
Total	**358**

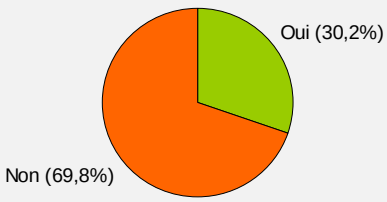

participation à d'autres projets de coopération

Participez-vous actuellement à d'autres projets de coopération ?

Taux de réponse : **98,4%**

Oui	**197**
Non	**165**
Total	**362**

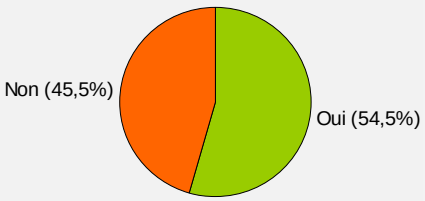

Un mode de constitution du partenariat apprécié

La constitution du partenariat, basée pour la plupart des partenaires sur leur réseau professionnel (40%), est globalement jugée satisfaisante (61,8%), voire très satisfaisante (31,2%), par les bénéficiaires interrogés. Deux raisons principales sont avancées : la bonne collaboration et complémentarité existant entre les partenaires, et l'intervention des chefs de file qui semblent majoritairement avoir rempli de manière satisfaisante leur rôle de pilotage, d'organisation et de relais auprès des partenaires.

mise en place du partenariat

Etes-vous globalement satisfait de la manière dont le partenariat s'est mis en place ?

Taux de réponse : **97,5%**

Très satisfait	112	31,2%
Satisfait	222	61,8%
Insatisfait	22	6,2%
Très insatisfait	3	0,8%
Total	**359**	**100,0%**

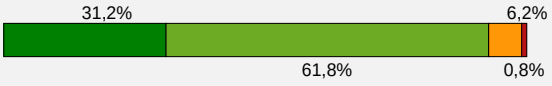

75% des bénéficiaires interrogés s'y prendraient exactement de la même façon s'ils devaient à nouveau monter un projet INTERREG

Par ailleurs, les réponses apportées soulignent l'importance des rencontres préalables *de visu* entre le chef de file et l'ensemble des partenaires. En effet :

- La grande majorité des chefs de file (83,5%) et des partenaires (67,5%) se sont rencontrés de visu avant le dépôt du dossier. Il s'agit d'une des modalités évoquées pour expliquer la bonne constitution du partenariat.
- Parmi les partenaires n'ayant pas rencontré leur chef de file lors de l'étape de constitution du partenariat (32,5%) au profit de modes de communication plus indirects (courriers électroniques et contacts téléphoniques essentiellement), près d'un tiers soulignent que cela a certainement nuit à la qualité du dossier.

Une définition partenariale des projets permettant une amélioration de leur contenu

La grande majorité des partenaires (90%) et des chefs de file (80%) sont satisfaits ou très satisfaits du degré d'implication de chacun dans la genèse du projet.

implication par le chef de file

Partenaires : êtes-vous satisfait de votre degré d'implication par le chef de file dans la genèse du projet ?

Taux de réponse : **95,8%**

Très satisfait	108	37,7%
Satisfait	150	52,2%
Insatisfait	27	9,4%
Très insatisfait	2	0,7%
Total	**288**	**100,0%**

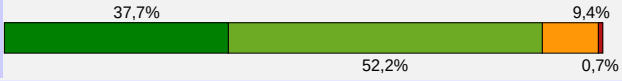

implication des partenaires

Chefs de file : estimez-vous que les partenaires se sont impliqués de manière satisfaisante dans la genèse du projet ?

Taux de réponse : **98,5%**

Oui, tout à fait	22	32,5%
Oui, assez	31	47,1%
Non, pas vraiment	14	20,4%
Non, pas du tout	0	0,0%
Total	**67**	**100,0%**

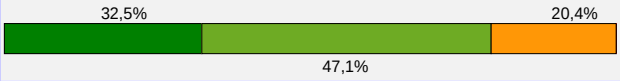

En effet, pour près de 70% des bénéficiaires, le contenu des projets a été défini de façon partenariale. Dans la plupart des cas, un groupe de partenaires a défini le contenu du projet et a ensuite sollicité d'autres partenaires.

68%

des répondants déclarent que lors de l'élaboration du projet, les échanges d'expériences, de connaissances et de points de vue entre partenaires, ainsi que la mobilisation des compétences de chacun, ont permis d'améliorer le contenu ou l'ambition des projets

Cette valeur ajoutée partenariale se traduit notamment par :

- une meilleure prise en compte des priorités européennes, et notamment de l'environnement. Par exemple : approfondissements de certains aspects du projet pour une meilleure prise en compte de l'environnement, intégration de l'environnement dans les thématiques traitées, prise en compte de l'environnement dans la détermination de stratégie de revitalisation industrielle, intégration d'une réflexion sur la gestion durable des ressources exploitées et des déchets, identification de nouvelles méthodes plus respectueuses de l'environnement…

- le transfert d'instruments entre partenaires. Par exemple : apports de méthodologies (enquêtes, systèmes de production…) et de savoir-faire complémentaires entre les différents partenaires, apports de connaissances techniques sur les matériaux et les méthodes utilisés, échanges de bonnes pratiques en transfert de technologies et autres bonnes pratiques spécifiques (communication, démarches qualité, etc.), élaboration d'outils communs (guide des bonnes pratiques, sites Internet…), etc.

De « bons contacts » entre partenaires assurant une gestion partenariale des projets satisfaisante

Dans la gestion quotidienne du projet, le partenariat se traduit par une implication des partenaires dans les processus de décision, de rendu et de coordination, avec une coordination générale assurée par le chef de file.

Au sein d'un même projet, les contacts entre partenaires sont relativement fréquents, plusieurs fois par mois en moyenne pour 69% d'entre eux via courriers électroniques ou contacts téléphoniques. Les rencontres de visu entre tout ou partie des partenaires (comité de pilotage notamment) sont quant à elles moins fréquentes : deux à trois par an en moyenne pour 86,6% des personnes interrogées.

Ces fréquences sont très hétérogènes au sein d'un même projet, la nature et le besoin de communications variant d'un partenaire à l'autre, mais semblent adaptées à la bonne conduite du projet pour plus de 90% des bénéficiaires interrogés.

68%

des bénéficiaires interrogés déclarent avoir de « bons contacts » opérationnels et codécisionnels avec leurs partenaires

…des contraintes liées au partenariat

Un certain nombre de contraintes liées au partenariat ont été identifiées aux différents stades de la réalisation des projets par plus de la moitié des bénéficiaires interrogés (55% environ) :

- les différences d'ordre administratif et technique existant entre pays (différence d'organisation ou de fonctionnement institutionnels) ou entre partenaires (différence de capacité) compliquent parfois la définition des projets ;
- l'hétérogénéité des systèmes de gestion nationaux et régionaux, ainsi que les différences dans les habitudes et coutumes de travail constituent parfois des contraintes dans la gestion quotidienne des projets.

Globalement chefs de file et partenaires sont satisfaits :

- des respects des délais par les uns et les autres. Un quart environ des chefs de file soulignent cependant les relances parfois nécessaires pour obtenir certains justificatifs.
- ainsi que des réponses qui leurs sont apportées par les institutions gestionnaires du programme (secrétariat commun, correspondant nationaux…).

Cependant, les réponses apportées par les 15% de bénéficiaires « insatisfaisaits » permettent d'identifier certains points d'amélioration possible : les délais de réponse, certification et paiement parfois jugés trop importants, le turn over des interlocuteurs rendant moins facile le suivi du projet.

réponses aux demandes des chefs de file

Chef de file : comment qualifieriez-vous les réponses du Secrétariat commun/Autorité de gestion à vos demandes d'appui ou d'information, etc. ?

Taux de réponse : **100,0%**

Très satisfaisantes	31	46,2%
Satisfaisantes	35	51,5%
Insatisfaisantes	2	2,3%
Très insatisfaisantes	0	0,0%
Total	**68**	**100,0%**

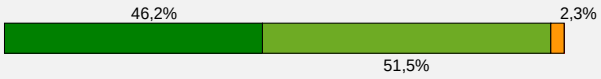

réponses aux demandes des partenaires

Partenaire : comment qualifieriez-vous les réponses des correspondants nationaux/points de contact à vos demandes d'appui ou d'information, etc. ?

Taux de réponse : **96,7%**

Très satisfaisantes	78	26,8%
Satisfaisantes	174	59,9%
Insatisfaisantes	36	12,5%
Très insatisfaisantes	2	0,8%
Total	**291**	**100,0%**

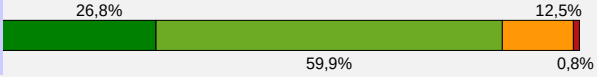

Des résultats qui correspondent globalement aux objectifs attendus

résultats attendus/résultats obtenus

Les résultats obtenus correspondent-ils globalement aux résultats attendus ?

Taux de réponse : **97,4%**

Oui	**300**
Non	**59**
Total	**358**

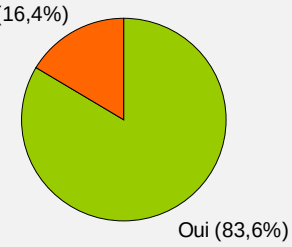

84% des bénéficiaires interrogés pensent que les résultats obtenus par la mise en œuvre du projet de coopération correspondent globalement aux objectifs attendus.

La non atteinte des objectifs pour 16,4% des bénéficiaires interrogés, s'explique d'une part par des raisons propres à la conduite du projet (66%), telles que le manque de ressources humaines pour mener à bien le projet ou le manque de précision dans la définition des objectifs initiaux, et doivent constituer des points de vigilance particuliers, et d'autre part par des difficultés liées à des facteurs extérieurs au projet (34%).

Une coopération durable

94% des bénéficiaires interrogés déclarent , qu'une fois le projet en cours terminé, ils pourront continuer à travailler avec tout ou partie de leurs partenaires

La poursuite de la coopération est envisagée en sollicitant une nouvelle aide publique pour 66,7% des bénéficiaires, ou sur la base de fonds propres pour 27,7% d'entre eux.

Conformément à l'objectif du programme de développement de la coopération transnationale, plus de la moitié des bénéficiaires interrogés (55,3%) déclarent que la réalisation de leur projet a permis la mise en place de structures, ou plus généralement de réseaux de partenaires capables de poursuivre ensemble un travail de coopération, et capables de s'auto-entretenir financièrement dans 41% des cas.

mise en place de structures ou de réseaux

La réalisation du projet a-t-elle permis la mise en place de structures ou de réseaux capables de poursuivre un travail de coopération ?

Taux de réponse : **94,7%**

Oui	**193**
Non	**156**
Total	**349**

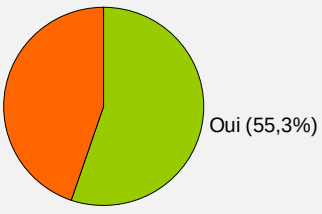

Une fois leur projet actuel terminé, plus de la moitié des partenaires sont prêts à poursuivre un projet de coopération, avec ou sans financements pour une partie d'entre eux, ce qui dénote un fort intérêt pour cette démarche et ses résultats.

Un partenariat porteur de bénéfices

La grande majorité des bénéficiaires interrogés considèrent que le partenariat a été porteur de bénéfices pour la réalisation du projet, notamment lors de la définition de son contenu.

le partenariat : bénéfice ou contrainte ?

Globalement, estimez-vous que le partenariat sur votre projet a été plutôt porteur de bénéfices ou de contraintes ?

...sur la gestion quotidienne du projet

Taux de réponse : **94,7%**

plutôt porteur de bénéfices	**275**
plutôt porteur de contraintes	**73**
Total	**348**

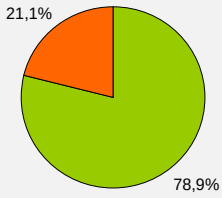

...sur la définition du contenu du projet

Taux de réponse : **96,8%**

plutôt porteur de bénéfices	**351**
plutôt porteur de contraintes	**5**
Total	**356**

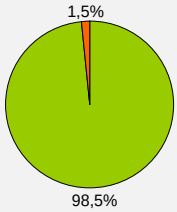

98% des bénéficiaires interrogés n'auraient pas pu réaliser le même projet avec les mêmes partenaires sans l'apport des fonds FEDER INTERREG

...des propositions d'amélioration de la qualité de la coopération

Le point de vue des bénéficiaires :

Les bénéficiaires interrogés ont fait un certain nombre de propositions d'amélioration de la qualité de la coopération. Leur analyse a permis de définir 5 grands types de propositions, par ordre d'importance :

- L'amélioration et la simplification des systèmes de gestion administrative et financière. On citera notamment la réduction des délais de paiements, la simplification des formalités administratives, la réduction des délais de réponses, etc.
- L'amélioration de la communication entre partenaires, via notamment des réunions de visu entre l'ensemble des partenaires d'un projet plus fréquentes, voire obligatoires. Cette proposition, récurrente, concerne toutes les phases du projet, mais plus spécifiquement les étapes de montage du partenariat et de définition du contenu du projet.
- Autres : cette catégorie regroupe divers types de propositions, relatives par exemple aux thématiques des projets, à l'amélioration des modalités de sélection des partenaires, à l'augmentation nécessaire des moyens humains pour la gestion des projets (notamment pour les chefs de file), à l'amélioration nécessaire de la motivation de certains partenaires, au développement du contrôle qualité, à l'augmentation des délais de réalisation des projets, etc.
- L'amélioration de la formation (langues, gestion...) et de l'information sur les projets et leur gestion : réalisation de guide méthodologique, participation accrue des autorités de gestion aux réunions, proposition de formations notamment en début de projet (bases de gestion de projet, linguistiques...).
- Le développement des échanges et transferts d'expériences avec d'autres projets ou programmes de coopération : réalisation de newsletters périodiques, organisation de réunions d'échanges entre chefs de file...

Propositions d'amélioration

Amélioration et simplification des systèmes de gestion administrative et financière	47
Amélioration de la communication et réunions de visu entre les partenaires plus fréquentes	43
Amélioration de la formation et de l'information sur les projets et leur gestion	14
Développement des échanges et transferts d'expériences avec d'autre projets ou programmes	12
Autres	26

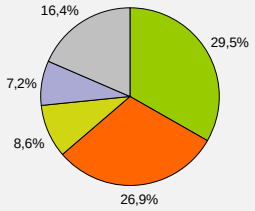

Taux de réponse : 42,4%

L'analyse des propositions d'amélioration par l'autorité de gestion :

L'analyse faite par l'autorité de gestion, des réponses et suggestions reçues à ce jour, permet de définir 3 grandes propositions d'amélioration de la qualité de la coopération, qui reprennent les principaux points de vue des bénéficiaires et les déclinent de manière plus concrète et opérationnelle:

1. L'amélioration et la simplification des systèmes de gestion administrative et financière:
   - renforcer la capacité des autorités nationales chargées de traiter les demandes de remboursement (contrôle service fait) et assurer un appui aux bénéficiaires ;
   - formaliser une piste d'audit (descriptif du système de gestion).
2. L'amélioration de la communication entre partenaires :
   - Augmenter le nombre de réunions de visu entre partenaires ;
   - Traiter le problème de la barrière de la langue (formation, traduction et interprétariat) ;
   - Favoriser les contacts entre les Chefs de file des différents projets.
3. L'amélioration de la formation:
   - Former systématiquement les nouveaux chefs de file.